

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1185

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 42**

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« par la création d'offices du »

les mots :

« , dont la création d'offices de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'harmonisation de la rédaction définissant la compétence « tourisme ».